

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020**

**Présents** : Richard PAILLOUX, Eric BUTET, Patricia ALVES, Jacky BARATON, Angélique BOIRON, Marie-Claude COLLET, Arnaud VIGER, Martine FORMEY, Stéphane GODREAU, Florent LARCHER, Laurence ROBIN, Sandrine TERRIER

**Absents ayant donné pouvoir** : Corinne BOUHIER qui a donné pouvoir à Martine FORMEY, Daniel DAVIET qui a donné pouvoir à Marie-Claude Collet, Frédéric DAVID qui a donné pouvoir à Arnaud VIGER

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Mise en conformité RGPD : adhésion au marché spécifique (CDG)
- 2 – Admission en non-valeur d'une créance
- 3 – Remboursement des locations des salles
- 4 – Achat maison à 1€ pour cause d'insalubrité
- 5 – Aide financière de la commune pour prise en charge de l'électricité d'un administré (la commune se substitue au CCAS)
- 6 – Demande de participation au Téléthon

Questions diverses

### **Mise en conformité RGPD : adhésion au marché spécifique (CDG)**

Le maire expose :

Le règlement européen 2016/679, dit règlement général pour la protection des données ou RGPD, est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union européenne et s'applique à toutes les collectivités territoriales et tous les établissements publics, donc s'applique à la mairie de Sansais La Garette.

Il rappelle aussi qu'il a décidé au conseil municipal du 18 mars 2019 de se joindre à la solution mutualisée de mise en œuvre du RGPD proposée par le centre de gestion des Deux Sèvres.

Eric BUTET explique ce qui doit être prévu en amont du RGPD :

- Etat des lieux des différents fichiers, type, finalité, ancienneté (certains fichiers sont-ils toujours d'actualité, utile ou peuvent-ils être détruit ?)
- Si stockage physique : évaluer la sécurisation (qui a accès ? dans une pièce fermée ? Armoire verrouillée, etc....)
- Si stockage numérique : évaluer la protection des ordinateurs contenant les informations (session protégée par mot de passe, application et sites sensibles demandant une

authentification, sécurisation et surveillance du réseau informatique, de la passerelle internet.)

- Dans tous les cas, sensibiliser les personnes ayant accès à ces informations, adopter un code de bonne conduite, définir des habilitations, envisager un affichage en mairie, à l'accueil (recommandé par la CNIL)
- Sur le site internet, s'assurer que nous respectons les recommandations de la CNIL (information aux utilisateurs d'un droit d'accès à la rectification, suppression des données, etc..) Et non utilisation à des fins commerciales des informations collectées.
- Mise en place d'une purge ou archivage sécurisé automatique des actuels et futurs fichiers contenant des données personnelles

Une fois ces étapes complétées, la mise en place d'un RGPD est réaliste.

Si DPO (data protection officer : délégué à la protection des données) au sein du conseil municipal : il faudra prévoir une formation pour un coût de 1 000 euros. La responsabilité reste au sein de la mairie.

Si nous rejoignons un groupement d'achat la solution sera moins onéreuse et pérenne

Il est proposé de reporter la mise en place du RGPD au premier trimestre 2021, le temps pour la mairie de dérouler les points énoncés ci-dessus.

Vote : contre l'adhésion à l'unanimité

### **Admission en non valeur d'une créance**

Le maire expose :

Suite à la révision du loyer du local de kinésithérapeute Jabob - Le Vely, le recouvrement de la révision de 0,88 € n'a pu être effectuée. Le maire propose l'admission en non-valeur (non augmentation) de cette créance.

Vote : Pour à l'unanimité

### **Remboursement des locations de salle**

Le maire expose :

Avec la crise sanitaire, de nombreuses locations des salles (Salle des fêtes et Châtelet) sont annulées.

Vu le caractère exceptionnel de la situation actuelle, le maire propose le remboursement des sommes déjà versées par les loueurs (paiement complet ou arrhes).

Il est précisé que les locations de salles sont suspendues jusqu'à la fin de l'année 2020.

Vote : Pour à l'unanimité

## **Achat maison à 1€ pour cause d'insalubrité**

Le maire expose :

Rue des Gravées, une maison est en train de s'écrouler. C'est un danger pour la sécurité des passants. La propriétaire actuelle étant dans l'incapacité financière d'effectuer les travaux, le maire propose, vu l'urgence de la situation, le rachat du bien pour la valeur symbolique de 1€ (+ 300€ de frais de notaire). Frais auxquels s'ajoutent 5 à 6000 euros (estimation) pour la mise en sécurité du bâtiment (pose d'un IPN)

A ce jour, la propriétaire ne veut pas vendre l'ensemble du bâtiment mais uniquement la partie dangereuse et elle gardera l'usufruit de l'appartement et de la place de parking.

Vote : 7 pour / 8 contre. La proposition est rejetée

## **Aide financière de la commune pour la prise en charge de l'électricité d'un administré**

Le maire expose :

Un administré de la commune touchait par le passé une aide à l'énergie versée par le CCAS pour pallier ses difficultés à payer ses factures d'électricité.

Le CCAS a disparu et il a sollicité la commune car il se retrouve encore une fois dans l'incapacité de s'acquitter de cette créance.

Au vu de son dossier, le maire propose de se substituer au CCAS et de lui verser une somme équivalente à l'ancienne aide à l'énergie, à savoir 250 €.

Vote : 15 pour.

## **Demande de participation au Téléthon**

Le téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre 2020. La manifestation est organisée par le Centre social et culturel du marais qui sollicite la commune comme chaque année une aide financière pour aider à couvrir les frais engagés pour cette manifestation d'un montant de **150€**.

Vote : 15 pour

## **Questions diverses**

Richard PAILLOUX nous informe que le virement pour le SIVS, a été réalisé sous la précédente mandature sans passage en conseil municipal

Arnaud VIGER nous informe qu'il est envisagé l'achat d'un élagueur notamment pour un meilleur entretien des peupliers.

Une identification des parcelles communales est en cours, le but étant d'éviter de perdre une valeur marchande du bois.

Florent LARCHER propose de former les agents communaux dans l'utilisation de cet élagueur

Richard PAILLOUX nous informe que la MFR a un programme de jumelage avec d'autres pays d'Europe (Irlande notamment) avec des élèves ERASMUS.

Jacky BARATON nous informe que la cérémonie du 11 novembre ne comprendra que 6 personnes et qu'il n'y aura pas de défilé suite aux conditions sanitaires.

Marie Claude COLLET :

- Demande si le maire participera au salon des maires, le maire répond que ce salon est annulé mais qu'il n'y aurait pas participé car cela ne l'intéresse pas de participer à des réunions pour une simple représentation.
- Demande ce qu'il en est des dons de matériels à la CAN : le maire répond qu'il n'a aucune nouvelle pour le moment.
- Demande le chiffre d'affaires du camping : le maire répond qu'il ne connaît pas chiffre d'affaires exacte de cette saison pour le moment mais le gérant semble content. Ce chiffre pourra être transmis ultérieurement.
- Trois cours de gym gratuits ont eu lieu au Châtelet. Quelle sera la participation de la monitrice (sur les charges de la salle). Est-ce que les autres assos payent également une participation ? Le maire répond que jusqu'à présent seules les associations de la commune étaient exonérées. Il a donc été envisagé pour cette association, extérieure à la commune, de participer aux frais. Au final, il a été décidé la gratuité pour l'ensemble des associations.

Stéphane GODREAU demande quel décret et protocoles seront mis en place suite au confinement. Le maire répond qu'un soutien et accompagnement des personnes fragiles ou/et à risques est nécessaire. Une réunion entre adjoint, le 30 octobre, va définir des permanences à la mairie et une visite auprès des personnes à risque.

Stéphane GODREAU suggère que l'on organise quelque chose pour Noël dans notre commune (décoration plus approfondie par exemple).

Angélique BOIRON nous informe que le comité des fêtes a décidé de reporter l'allée enchantée en février, initialement prévu en décembre, suite aux conditions sanitaires.

Laurence ROBIN

- Demande où en est le projet 1001 cafés, le maire répond que pour le moment c'est en statu quo
- Demande où en est le projet de la structure en bois, Jacky BARATON répond que la suite ne sera pas donnée avant la mi-novembre

Fin de la séance à 21 heures 20